

Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 décembre 2022

n° 173-22

Objet : *RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune Saint-Alban-Leysse pour la requalification de la place de Leysse*

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 08 décembre 2022

délibération n° 173-22

objet **RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune Saint-Alban-Leyse pour la requalification de la place de Leyse**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la route de Leyse, route départementale RD9, à Saint-Alban-Leyse, est classée voirie d'intérêt communautaire et qu'à ce titre Grand Chambéry est maître d'ouvrage pour les travaux d'entretien et d'aménagement.

La commune de Saint-Alban-Leyse a décidé de requalifier la place de Leyse et ses abords, dans la continuité du projet de construction de Cristal Habitat. L'aménagement porté par la commune permet de finaliser un ensemble cohérent qui améliore la sécurité, l'accessibilité, et la lisibilité des espaces publics.

Le périmètre inclut la section de la route de Leyse le long de la place, classée voirie d'intérêt communautaire.

Les travaux intègrent :

- la sécurisation et la mise en accessibilité des cheminements piétons,
- la sécurisation des voiries,
- l'aménagement de stationnements,
- la modernisation de l'éclairage public,
- la réfection des revêtements.

Parmi ces prestations, certaines relèvent de la compétence de Grand Chambéry au titre de sa compétence voirie. D'autres relèvent de la compétence de la commune (travaux sur des emprises non classées d'intérêt communautaire, aménagements paysagers et plantations, mobilier urbain d'agrément, parkings).

Afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de manière cohérente et coordonnée, il est convenu de confier le pilotage des marchés relatifs à l'opération à un maître d'ouvrage unique. L'opération intégrant une majorité de prestations relevant de la compétence de la commune, il est proposé que cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, y compris pour le compte de Grand Chambéry. Grand Chambéry transfère donc de manière temporaire sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Saint-Alban-Leyse, pour la réalisation des études et travaux relatifs à l'opération.

La convention de maîtrise d'ouvrage proposée précise les modalités techniques, financières et organisationnelles concernant les aménagements de voiries, et la répartition entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Alban-Leyse.

Le montant global de l'opération est estimé à 373 000 € HT. Le montant prévisionnel relevant des secteurs d'intérêt communautaire relevant de la compétence de Grand Chambéry s'élève à 65 929 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Alban-Leyse confiant à la commune de Saint-Alban-Leyse la maîtrise d'ouvrage des prestations relevant de la compétence de l'agglomération au titre des voiries dans la requalification de la place de Leyse,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

173-22

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la commune Saint-Alban-Leysse pour la requalification de la place de Leysse
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	16 décembre 2022
Annexe(s) :	Conv CoMoa de GC à SAE Place Leysse

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221216-lmc1H28562H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28562H1

Date de transmission en Préfecture : 16 décembre 2022

Date de réception en Préfecture : 16 décembre 2022

Publication sur le site internet: vendredi 16 décembre 2022